

Textes officiels concernant la gestion de la crise sanitaire liée au Coronavirus SARS-CoV-2

Récapitulatif au 2-06-2020

Ce tableau synthétise les points clés du contenu des principaux textes officiels mis en ligne dans la base documentaire du RéPias et en vigueur à la date d'actualisation (les textes abrogés n'y figurent pas). Une version actualisée des textes pour tenir compte des modifications successives est mise en ligne pour faciliter leur lecture (version dite 'consolidée' et mentionnée en vert dans le tableau). Deux textes rassemblent les principales mesures en matière de santé, et sont régulièrement actualisés :

- le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire est venu abroger le précédent décret du 11 mai pour adapter les mesures à la nouvelle phase de déconfinement à compter du 2 juin.
- l'arrêté du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ces deux principaux textes, ainsi que des textes complémentaires, figurent dans le tableau par ordre chronologique décroissant de publication. Pour les textes modifiés à plusieurs reprises, le tableau comporte uniquement les modifications successives intervenues depuis le 26 mai (date du dernier tableau récapitulatif mis en ligne sur le site Répias).

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	<p>Actualise les mesures de gestion de l'épidémie à la nouvelle phase de déconfinement et abroge le décret du 11 mai (n°2020-548).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des mesures barrière à observer en tout lieu et toute circonstance • Actualisation des mesures concernant les rassemblements <ul style="list-style-type: none"> ○ Interdiction rassemblement de plus de 10 personnes sauf cas particulier (réunions professionnelles, transport, établissements recevant du public dans conditions autorisées) ○ Interdiction des événements rassemblant plus de 5000 personnes jusqu'au 31 août • Critères de définition des zones oranges et vertes (<i>NB : rectificatif le 2-06-20 pour la Moselle</i>) • Transports : restrictions, modalités applicables pour les mesures barrière (notamment port de masque obligatoire à partir de 11 ans, hygiène des mains...) • Mise en quarantaine et placement à l'isolement : liste des personnes possiblement concernées (séjour dans une zone de circulation de l'infection définie par arrêté, personnes arrivant de l'étranger et présentant des symptômes d'infection de covid-19) et conditions (lieux, accès aux biens et services de première nécessité, durée initiale de 14 jours renouvelable dans la limite de 1 mois) • Liste des commerces et établissements recevant du public pouvant être ouverts et modalités concernant les mesures barrières (notamment distanciation physique, port de masque, hygiène des mains, affichage des consignes) : enseignement, commerces, restaurants, établissements sportifs... • Encadrement des prix (y compris vente en ligne) de SHA et des masques de type chirurgical à usage unique répondant à la définition de dispositifs médicaux, • Réquisitions d'équipements, personnes, établissements, biens...si l'afflux de patients ou de victimes ou la situation sanitaire le justifie ; possibilité d'effectuer l'examen de "détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR hors laboratoire d'analyses médicales si besoin • Encadrement de la mise à disposition de médicaments : possibilité de rétrocession par les PUI du paracétamol injectable et de dispensation en ville de Rivotril injectable ; possibilité d'achat par l'Etat de médicaments et principes actifs (curares, hypnotiques) ; en cas de rupture, condition d'importation de médicaments), d'utilisation de médicaments vétérinaires ; définition des rôles de SPF (achat pour le

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
	<p>compte de l'Etat, approvisionnement) et de l'ANSM (liste, documentation et suivi)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositions funéraires • Mesures de reconfinement
<p>Arrêté du 30 mai 2020 définissant les critères de distance et de durée du contact au regard du risque de contamination par le virus du covid-19 pour le fonctionnement du traitement de données dénommé « StopCovid »</p>	<p>Critères de proximité de 2 téléphones d'utilisateurs de l'application pour considérer un risque : distance inférieure à 1 m pendant au moins 15 min</p>
<p>Arrêté du 30 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Lien vers la version consolidée au 1/06 de l'arrêté du 23 mars 2020</p>	<p>Contenu de l'arrêté du 23 mars 2020 consolidé (récapitulatif)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de SHA par les pharmacies d'officine, les pharmacies à usage intérieur et les UFR de pharmacie selon les formulations OMS (liste en annexe) • Distribution de masques du stock d'Etat par les pharmacies d'officine et liste des personnes concernées (professionnels ; personnes malades ou à risque sur prescription médicale ; personnes contacts identifiées dans le cadre de « Contact-Covid ») • Modalités de renouvellement d'ordonnance de médicaments, de dispositifs médicaux, de soins infirmiers lorsqu'elles sont expirées ; Dispositions applicables au renouvellement de traitement anxiolytiques, hypnotiques, substitution aux opiacés et stupéfiants • Encadrement de la dispensation de paracétamol, des substituts nicotiques et suspension de vente sur internet de paracétamol, ibuprofène, aspirine et substituts nicotiques • Possibilité de substitution de DM en cas de rupture, de remplacement de source d'oxygène • Mesures applicables aux IVG médicamenteuse (modalités de prescription, dispensation, prix et prise en charge) • Adaptation des délais d'entreposage, évacuation et incinération ou prétraitement par désinfection des DASRI • Réalisation des tests de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR : liste des lieux de prélèvement et des personnes pouvant réaliser le prélèvement ; possibilité d'utiliser des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro ne disposant pas d'un marquage CE, en lien avec le CNR • Télésanté : liste des professionnels, des personnes et des actes concernés • Professionnels de santé : Possibilité pour les médecins salariés (prévention, contrôle) de participer aux soins ; Possibilité de prolonger les conventions des stagiaires associés (professionnels étrangers en formation) ; Possibilité de prolongation de poste de FFI pour des médecins étrangers ; cotation de certains actes de soins, dont les prélèvements naso-pharyngés • Hospitalisation à domicile : modalités de mise en place, d'intervention en ville et en ESMS • Possibilité pour ARS d'autoriser des ES à réaliser une autre activité de soins que celle initialement autorisée • Collaboration services de l'armée avec autres services civils (hospitaliers ou non) pour la prise en charge des patients • Mesures concernant le traitement de données à caractère personnel du système de santé pour les besoins de la gestion de l'urgence sanitaire et de l'amélioration des connaissances sur le virus covid-19

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
<p>Décret n° 2020-650 du 29 mai 2020 relatif au traitement de données dénommé « StopCovid »</p>	<p>Finalités et fonctionnement de l'application mobile de suivi de contacts « StopCovid » Voir aussi : Délibération n° 2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée « StopCovid » (demande d'avis n° 20008032)</p>
<p>Décret n° 2020-637 du 27 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus</p> <p>Lien vers la version consolidée au 2-06 du décret du 31 janvier 2020○</p>	<p>Contenu du décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 modifié (récapitulatif)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge par l'assurance maladie <ul style="list-style-type: none"> ○ des frais liés aux actes et consultations réalisés dans les centres ambulatoires dédiés au covid-19 ○ de la consultation de suivi des personnes vulnérables face à l'épidémie de covid-19 réalisée à la sortie de la période de confinement, ○ de la consultation réalisée suite au dépistage positif de l'assuré infecté par le covid-19 et de la consultation de « contact tracing » ○ du test sérologique de recherche des anticorps au virus SARS-CoV-2 ○ des actes et prestations dispensés aux assurés dans les centres ambulatoires dédiés au covid-19 ○ du test sérologique pour la recherche des anticorps dirigés contre le SARS-CoV-2 réalisé dans le cadre d'un dépistage systématique des personnels en établissement de santé ou en établissement social ou médico-social quelle que soit l'indication de réalisation du test. • Possibilité de téléconsultation par téléphone dans des conditions précisées (vidéotransmission impossible et patients ciblés (covid-19, plus de 70 ans, ALD, femme enceinte) • Télésanté : prise en charge, acte de téléconsultation possible par IDE pour personnes Covid+ • Conditions de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes atteintes par le covid-19 • Conditions d'ouverture de droit et dérogation au délai de carence pour le bénéfice des indemnités journalières maladie • Indemnités journalières en cas de d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile ; fin des indemnités journalières dérogatoires pour les salariés pouvant être placés en activité partielle
<p>Arrêté du 27 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (diagnostic biologique de l'infection par le SARS-CoV-2)</p>	<p>Inscription sur la liste des actes remboursables et modalités de réalisation de la sérologie pour le diagnostic biologique de l'infection par le SARS-CoV-2</p>

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Arrêté du 26 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions de prescription et dispensation d'hydroxychloroquine : prescription initiale émanant exclusivement de spécialistes en rhumatologie, médecine interne, dermatologie, néphrologie, neurologie ou pédiatrie ou renouvellement de prescription émanant de tout médecin • Possibilité de prescription de spécialités pharmaceutiques à base de clonazepam hors AMM en cas de difficulté d'approvisionnement en midazolam
Arrêté du 26 mai 2020 portant nomination des membres du Comité de contrôle et de liaison covid-19	Liste des membres du Comité et nomination du président : M. Emmanuel Rusch, président de la Conférence nationale de santé
Décret n° 2020-610 du 22 mai 2020 pris pour l'application de l'article L. 3131-17 du code de la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités administratives de mise en quarantaine et placement à l'isolement par le préfet sur proposition de l'ARS de personnes atteintes de Covid-19 • Modalités d'intervention du juge des libertés et de la détention • Décret applicable jusqu'au 1er avril 2021
Arrêté du 22 mai 2020 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2	Zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 au 22-05 = ensemble du territoire national et des pays du monde
Arrêté du 19 mai 2020 modifiant l'arrêté du 6 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine Lien vers la version consolidée au 26-05 de l'arrêté du 6 mars 2020	Possibilité de fabrication de SHA par officines et PUI jusqu'au 10 juillet 2020, dans des conditions définies
Décret n° 2020-573 du 15 mai 2020 relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour les activités d'identification, d'orientation et d'accompagnement et de surveillance épidémiologique dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19	Possibilité de travail le dimanche pour les personnes en charge de l'identification, l'orientation et l'accompagnement des personnes infectées ou présentant un risque d'infection au covid-19 et de la surveillance épidémiologique
Décret n° 2020-572 du 15 mai 2020 relatif au Comité de contrôle et de liaison covid-19	Composition et rôle du comité chargé de veiller aux conditions d'utilisation et à l'intérêt des outils numériques développés pour lutter contre l'épidémie Covid-19 et le suivi des contacts
Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19	Prime exceptionnelle de 1500 euros ou 500 euros selon le département d'exercice

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un système de traitement de données « Contact Covid » visant l'identification, le suivi et l'orientation des personnes infectées et contact à risque ainsi que la surveillance épidémiologique • Création système d'information national de dépistage « SI-DEP », centralisant les résultats d'examens de dépistage du covid-19 afin de permettre des enquêtes sanitaires, suivre et accompagner les personnes concernées, et faciliter le suivi épidémiologique • Précision des conditions de mise en œuvre de ces systèmes d'information
Arrêté du 12 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR)	<p>Inscription sur la liste des actes remboursables de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR et précision des modalités de réalisation (indication, recueil d'information...) et création d'un forfait de traitement des données administratives du covid-19</p>
LOI n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions (1)	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation des mesures de restriction de déplacement, rassemblement, transport jusqu'au 10 juillet 2020 • création d'un système d'information visant à lutter contre l'épidémie de covid-19 • mesures individuelles de mise en quarantaine
Arrêté du 7 mai 2020 relatif à l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée aux masques de protection et produits destinés à l'hygiène corporelle adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19	<p>Caractéristiques des masques à usage sanitaire (appareils de protection respiratoire FFP et masques à usage médical) et non sanitaire (masques grand public de catégorie 1 ou 2 et masque suivant les spécification AFNOR) et des produits d'hygiène des mains bénéficiant de la TVA à 5,5%</p>
Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020	<p>11 critères de santé applicables aux salariés de droit privé pour être placés en activité partielle</p>
Avis aux importateurs de masques « grand public » réservés à des usages non sanitaires	<p>Obligation pour les importateurs mettant sur le marché des masques « grand public » de faire réaliser des essais démontrant les performances de filtration et de respirabilité</p>
Arrêté du 25 avril 2020 modifiant l'arrêté du 15 février 2002 fixant la liste des marchandises dont les pharmaciens peuvent faire le commerce dans leur officine	<p>Autorisation de vente en pharmacie d'officine de masques non sanitaires fabriqués selon un processus industriel et répondant aux spécifications techniques applicables</p>
LOI n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 (1)	<p>Taux de TVA réduit à 5,5% applicable aux masques, tenues de protection et produits d'hygiène corporelle et adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19</p>

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Arrêté du 24 avril 2020 modifiant l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	Dérrogation à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de déchets hospitaliers, de linge nécessaire au fonctionnement des établissements de santé publics ou privés ou de marchandises à caractère médical ou de protection sanitaire
Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques	Allongement à 6 mois des délais entre production / évacuation et incinération ou prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés perforants (quantités produites inférieures à 15 kg/mois)
Arrêté du 17 avril 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine Lien vers la version consolidée au 24/04 de l'arrêté du 13 mars modifié	<p>Contenu de l'arrêté du 13 mars modifié (récapitulatif)</p> <p>Fabrication et mise à disposition de SHA (hors PUI et officine) hors réglementation biocides</p> <ul style="list-style-type: none"> • liste des établissements autorisés • extension de la date de mise à disposition des formulations au 1er septembre 2020 (au lieu du 31/05) • liste des formulations possibles (alternatives glycérine, qualité des matières premières, possibilité de libération immédiate de certaines formules sans peroxyde d'hydrogène) • obligation d'indiquer la concentration en principes actifs (alcool) pour les lots fabriqués au plus tard à partir du 31/05/20 <p>NB : page du Ministère chargé de l'environnement pour vérifier les produits biocides déclarés :https://simmbad.fr/public/servlet/produitList.html;jsessionid=A5DEB9F1D5BDCF9CEFC11342F70F06D9</p>
Décret n° 2020-446 du 18 avril 2020 relatif à l'établissement du certificat de décès	Modalités d'établissement de certificat de décès par les médecins retraités sans activité, par les étudiants en cours de troisième cycle des études de médecine en France ou par un praticien à diplôme étranger hors UE
Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19	Prolongation de délais notamment : <ul style="list-style-type: none"> • autorisation temporaire d'exercice pour les professionnels de santé titulaire d'un diplôme obtenu hors de l'Union européenne entrant dans un parcours de consolidation de compétences • suppression de la participation des assurés pour des actes de téléconsultation, télésoin et pour les patients atteints d'une affection de longue durée
Arrêté du 10 avril 2020 relatif au prix maximum de vente des gels hydro-alcooliques destinés à l'hygiène corporelle conditionnés dans des contenants spéciaux à destination de personnes morales	Coefficient correcteur (1,3) appliqué au prix de vente des gels hydro-alcooliques conditionnés dans des contenants spéciaux comportant des spécificités techniques (flacons, cartouches, recharges à pousser ou sans contact, unidoses)

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Arrêté du 4 avril 2020 relatif au prix maximum de vente des produits hydro-alcooliques préparés par les pharmacies d'officine et les pharmacies à usage intérieur	Fixation du coefficient correcteur pour le prix maximum de vente au détail ou en vrac
Décret du 3 avril 2020 portant nomination des membres du comité de scientifiques constitué au titre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19	Liste des autres membres du Comité de scientifiques
Décret du 3 avril 2020 portant nomination du président du comité de scientifiques constitué au titre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19	Président du comité de scientifiques : Pr JF Delfraissy
Instruction interministérielle n° DGT/DGS/DGCCRF/DGDDI/2020/55 du 31 mars 2020 relative à la mise en œuvre de la recommandation (UE) 2020/403 de la Commission européenne du 13 mars 2020 relative aux procédures d'évaluation de la conformité et de surveillance du marché dans le contexte de la menace que représente le COVID-19	Liste des équivalences entre normes européennes et internationales pour les appareils de protection respiratoire
Décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables	Autorisation d'exercice des professionnels de santé à titre dérogatoire en Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, et à Saint-Pierre-et-Miquelon (dont mesure transitoire autorisation provisoire en urgence pour 2 mois renouvelable)
Arrêté du 28 mars 2020 portant diverses dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formation réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie covid-19	Montant des indemnités pour les professionnels réquisitionnés (en exercice, retraité ou internes)
Arrêté du 28 mars 2020 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2017 fixant les listes des infections transmissibles prescrivant ou portant interdiction de certaines opérations funéraires mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du code général des collectivités territoriales	Rajout de l'infection par le virus SARS-CoV-2 sur la liste des infections transmissibles qui interdisent la pratique des soins de conservation.
Décret n° 2020-352 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de covid-19	Dérogation aux conditions de transport et délais usuels

Titre et lien hypertexte	Points clés concernant le secteur santé
Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux	Adaptation du fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Décret n° 2020-298 du 24 mars 2020 modifiant le décret n° 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	Harmonisation du relèvement du plafond des heures supplémentaires dans la fonction publique hospitalière, et extension à l'ensemble des établissements relevant de la fonction publique hospitalière, de la possibilité d'être autorisé à dépasser le plafond des heures supplémentaires.
Décret n° 2020-297 du 24 mars 2020 relatif aux heures supplémentaires et à leur dépassement dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière	Extension à l'ensemble des établissements relevant de la fonction publique hospitalière de la possibilité de bénéficier du dépassement du plafond des heures supplémentaires.
LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'état d'urgence sanitaire pour 2 mois • Description des mesures d'état d'urgence sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un comité de scientifiques ○ Restriction déplacements et rassemblements, fermeture établissement ○ Réquisition matériel et mesures de contrôles des prix ○ Sanctions si violation • Abrogation du jour de carence pendant l'état d'urgence sanitaire • Mesures économiques d'urgence • Dispositions électorales
Décret n° 2020-264 du 17 mars 2020 portant création d'une contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population	Création d'une contravention de 4e classe (135 euros) pour non respects des mesures de confinement
Décision du 5 mars 2020 portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière	Autorisation de dépassement du plafond des heures supplémentaires pour les établissements publics de santé jusqu'au 30-06-20
Arrêté du 7 mars 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR)	Inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR sur la liste des examens pris en charge